

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1145 - Montréal H2M 1Y8 - 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....21 mars 2013
Heure..... 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G (G-1510)

PRÉSENCES - 97 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 35.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Éric Athlan propose *Robert St-Amour*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 19

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2013
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Politique d'utilisation des technologies de l'information (PUTI)
7. Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
8. Politique de perfectionnement
9. Répartition des allocations pour coordinations départementales 2013-2014
10. Avis de motion - Modifications aux règlements du SPECA
11. Affaires diverses

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Isabelle Champagne
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2013

Recommandation 20

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 février 2013 soit adopté tel que modifié.

Proposée par Jean-François Dorval
Appuyée par Serge Brouillette
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 21

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les personnes ayant adhéré au SPECA depuis le 6 février 2013 et dont les noms suivent : *Guillaume Poliquin* (Mathématiques), *Chafik Karim Malti* (Mathématiques), *Gilles Bénichou* (Informatique), *Christine Boily* (Gestion), *Olivier Girard* (Génie civil), *Mélissa Labelle-Côté* (Biologie et biotechnologies), *Marie-Hélène Fortier* (Chimie), *Mylène Hajdamacha* (EPM), *Rodrigue Kéou* (Physique), *Catherine Laurent-Sedillot* (Sciences sociales), *Jean-Mikaël Michaud* (Sciences sociales), *Michèle St-Denis* (Sciences sociales), *Suzanne Savignac* (Génie électrique), *Sophie Breton-Tran* (Français et lettres).

Proposée par Lysann Hounzell
Appuyée Ginette Cartier
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

Denise Poirier fait le point sur le respect des ententes nationales concernant la reprise de la session hiver 2012. Elle nous annonce que les compressions budgétaires imposées au Collège pour 2012-2013 s'élèvent à 537 000 \$. Conformément au mandat que leur avait donné l'assemblée, les enseignants qui représentent le SPECA ont présenté une résolution dénonçant les compressions au CA. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Les enseignants se sont aussi prononcés contre les augmentations de droits de scolarité et de divers frais imposés aux étudiants.

Josée Déziel annonce un changement au calcul de CI. À partir de 2013-2014, le paramètre multipliant le nombre de PES sera de 0,04 pour les 430 premiers PES, et de 0,05 pour les PES excédant 430.

Alain Long présente l'entente intervenue entre le SPECA et le Collège concernant le processus d'engagement.

Denise Poirier informe l'assemblée de la tenue d'une consultation sur le projet de Politique d'internationalisation du Collège. Elle invite les enseignants à participer au dîner-causerie organisé par le SPDP pour présenter le projet le 9 avril de 12 h à 13 h 30, et incite les départements à en discuter en assemblée départementale.

Alain Long souligne les principaux enjeux à surveiller dans l'élaboration du plan stratégique du Collège 2013-2018.

6. POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PUTI)

Denise Poirier informe l'assemblée sur la démarche syndicale à l'égard de la consultation sur la PUTI; elle présente une analyse du projet de politique et annonce les étapes de la consultation à venir. Les enseignants sont invités à participer au sondage intranet sur le projet de politique, à discuter du projet en assemblée départementale, et à participer à un dîner-causerie organisé par le SPECA le 27 mars 2013.

7. RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Alain Long présente les difficultés d'ordre pédagogique ainsi que les conditions de travail problématiques reliées à la RAC.

Recommandation 22

Considérant l'implantation d'un programme de reconnaissance des acquis et des compétences en Soins préhospitaliers d'urgence pour les ambulanciers diplômés de l'AEC en Techniques ambulancières, programme auquel plusieurs cohortes d'étudiants sont actuellement inscrites.

Considérant les difficultés constatées, tant au plan pédagogique qu'au plan des conditions de travail, dans le cadre de cette implantation.

Considérant qu'il s'agit de formation créditée et, donc, que les enseignants qui la dispensent sont assujettis à la convention collective des enseignantes et des enseignants (clause 2-1.03).

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour exiger du Collège qu'aucune nouvelle cohorte ne soit admise dans un programme de RAC jusqu'à ce que des ententes soient convenues entre le SPECA et le Collège pour résoudre les difficultés constatées.

Qu'advenant un refus du Collège, le Conseil exécutif revienne devant l'assemblée générale pour proposer tout moyen de pression approprié.

Proposée par Jean-François Dorval
Appuyée par Raynald Pépin

Le vote est demandé
Adoptée à la majorité

8. POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT

Lysann Hounzell présente les principaux changements proposés à la Politique de perfectionnement des enseignants.

Recommandation 23

Que l'assemblée générale du SPECA accepte le projet de Politique de perfectionnement des enseignants soumis par l'équipe des enseignants du Comité de perfectionnement, étant entendu que des ajustements pourraient être envisagés à ce projet, dans la mesure où ces ajustements ne touchent pas les aspects principaux de ce projet de politique.

Proposée par Todd Stones
Appuyée par Hocine Bourenane
Adoptée à l'unanimité

9. RÉPARTITION DES ALLOCATIONS POUR COORDINATIONS DÉPARTEMENTALES 2013-2014

Recommandation 24

Que pour la répartition des allocations aux fins de coordination départementale pour l'année 2013-2014, le nombre de points alloués aux départements pour le critère « laboratoires » soit le même qu'en 2012-2013.

Que pour les années subséquentes, le nombre de points alloués aux départements pour le critère « laboratoire » soit déterminé en fonction de règles à établir au cours de l'année 2013-2014.

Proposée par Lysann Hounzell
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

10. AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU SPECA

Conformément aux dispositions de l'article 49 des Règlements du SPECA, un avis de motion est transmis afin de modifier les Règlements du SPECA. La recommandation suivante sera discutée lors de l'assemblée générale du 11 avril 2013.

Article 20 : Composition du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif est composé de neuf (9) membres : 1 président, 1 vice-président aux relations de travail, 1 vice-président aux affaires pédagogiques, 1 secrétaire, 1 trésorier et 4 directeurs.

Article 27 : Tenue de l'élection

L'élection se fait poste par poste dans l'ordre énuméré à l'Article 20.

Le comité d'élection prépare les bulletins pour chaque fonction, les distribue et les recueille. Chaque membre vote en écrivant, sur le bulletin, le nom du candidat de son choix.

Pour être élu, le candidat doit obtenir le vote de la majorité absolue des membres actifs présents à l'élection; si plusieurs tours de scrutin sont nécessaires pour obtenir cette

majorité, le candidat qui obtient le moins de votes lors de chacun des 2 premiers tours de scrutin est éliminé. Au 3^e tour de scrutin, la majorité simple suffit. En cas d'égalité des voix et lorsqu'il n'y a que deux candidats en lice, le président d'élection doit voter.

Le comité d'élection dépouille les bulletins et en communique le résultat, par écrit, contresigné, au président d'élection qui le transmet à l'assemblée générale.

Un candidat défait à un poste peut être présenté à un autre poste du Conseil exécutif.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 37.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire